



Débit indu ayant posé des préjudices, indemnisation possible?

Par **thomas1024**, le **15/07/2012** à **16:52**

Bonjour,rrnrJ'espère que c'est bien dans ce forum qu'il faut que je pose ma question, si ce n'est pas le cas désolé de mon erreur.rnrnSamedi 7 juillet, j'ai souhaité acheter un billet d'avion vers le Burkina Faso sur une agence de voyage internet, avion qui devait décoller le 11/07, je devais partir 5 jours après.rnAprès avoir reçu un premier mail confirmant ma réservation, l'agence m'a renvoyé un second mail quelques heures plus tard pour me dire cette fois-ci que ma pré-réservation était annulé. Donc déjà la réservation était devenue une pré-réservation.rnrnCe qui m'embête dans cette histoire, c'est que le débit a bien eu lieu sur mon compte, (visible que à partir du 11/07 et remboursé sans problème alors le lendemain). Mais du fait du débit, je ne pouvais acheter un autre billet d'avion, et n'ai pas pu du coup acheter un autre billet d'avion.rnrnPuis-je demander une indemnisation, devant du coup réduire de plus de 11jours mes vacances (passant donc de 37 jours à 26jours) du fait des tarifs bien plus élevé des billets avant vendredi 20 prochain, et ayant rater un forum international où je devais me rendre en tant que intervenant.rnrnEn espérant une aide de votre part.rnCdt.rnThomas